

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 16 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 10 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Farida REBOUH pouvoir à Christian TALLIO, Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Nadine PIERRE, Eric COUVEZ pouvoir à Jérôme SULIM, Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ pouvoir à Jocelyn GENDEK, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Léa MARIÉ, Bernard FLOC'H pouvoir à Matthieu ANNÉREAU

ABSENTS : Newroz CALHAN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Benjamin ZANG

DÉLIBÉRATION : 2025-063

OBJET : MARCHES PUBLICS D'EXTENSION ET DE RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE BERNARDIÈRE A SAINT-HERBLAIN - AUTORISATION DE SIGNATURE

DÉLIBÉRATION : 2025-063
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : MARCHES PUBLICS D'EXTENSION ET DE RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE BERNARDIÈRE A SAINT-HERBLAIN - AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

La ville de Saint-Herblain prévoit une extension de la maternelle d'environ 150m2 et le réaménagement de l'ancienne mini-crèche, la rénovation des locaux existants du groupe scolaire de la Bernardière (environ 3 920 m2 de surface utile) ainsi que des travaux d'aménagements extérieurs (réaménagement de l'ensemble des cours, création d'une cour pédagogique partagée et le réaménagement du parking du personnel).

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre attribué au cabinet DEESSE 23 ARCHITECTURE (mandataire du groupement) pour cette opération, l'avant-projet définitif a été validé avec un coût prévisionnel des travaux à 5 412 300 € HT (6 494 760 € TTC) (valeur janvier 2022) réévalué à 5 848 900 € HT (7 018 680 € TTC) (valeur juin 2024).

Consultation initiale

Au vu du montant estimé de l'opération de travaux, et conformément aux articles R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique, un appel d'offres ouvert a été lancé le 08/02/2024 pour l'extension et la rénovation du groupe scolaire Bernardière à Saint-Herblain (avis n°24-16222 publié au BOAMP le 12/02/2024 ; avis n°88849-2024 publié au JOUE le 12/02/2024 ; avis publié sur le profil acheteur www.achatpublic.com et sur le site internet de la ville www.saint-herblain.fr le 12/02/2024). L'avis de publicité prévoyait une date limite de dépôt des plis le 25/03/2024 à 12h.

Toutefois, en cours de publicité, cette consultation initiale a dû être déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. En effet, la relocalisation des élèves ne pouvait plus être réalisée dans les délais initialement prévus suite au décalage dans la mise à disposition du local de repli de plusieurs mois. Initialement, il était prévu que ces travaux soient réalisés en site non occupé et débutent en septembre 2024. Ce qui impliquait une relocalisation des élèves dans un autre site pendant la durée des travaux. Or, ce lieu a été impacté par un incendie, ce qui retarde le transfert des élèves. En conséquence, le démarrage des travaux du groupe scolaire Bernardière a été décalé de plusieurs mois.

Un avis d'attribution a été publié afin de mettre fin à cette première procédure et d'en informer les opérateurs économiques (avis n°24-33429 publié au BOAMP le 21/03/2024 ; avis n°170468-2024 publié au JOUE le 21/03/2024 ; avis publié sur le profil acheteur www.achatpublic.com le 21/03/2024).

Relance initiale des 19 lots

Une nouvelle consultation en appel d'offres ouvert a été lancée le 19/09/2024 (avis n°24-106744 publié au BOAMP le 21/09/2024 ; avis n°569789-2024 publié au JOUE le 23/09/2024 ; avis publié sur le profil acheteur www.achatpublic.com et sur le site internet de la ville www.saint-herblain.fr le 21/09/2024). L'avis de publicité prévoyait une date limite de dépôt des plis le 13/11/2024 à 12h.

L'opération allotie est répartie en 19 lots avec les estimations suivantes (en TTC - valeur juin 2024) :

| Lot | Intitulé | Estimation |
|-----|--|------------|
| 1 | VRD - RÉSEAUX | 233 400 € |
| 2 | DÉSAMIANTAGE - DÉCONSTRUCTION- GROS OEUVRE | 849 000 € |
| 3 | CHARPENTE BOIS - BARDAGE BOIS | 411 600 € |
| 4 | PAREMENT BRIQUETTE | 331 320 € |
| 5 | COUVERTURE ZINC | 104 400 € |
| 6 | ÉTANCHÉITÉ | 292 080 € |

| | | |
|----|--|-------------|
| 7 | MENUISERIES EXTERIEURES BOIS | 985 560 € |
| 8 | SERRURERIE | 81 360 € |
| 9 | MENUISERIES INTERIEURES BOIS | 513 600 € |
| 10 | DOUBLAGES - CLOISONS | 237 960 € |
| 11 | PLAFONDS SUSPENDUS | 304 320 € |
| 12 | REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE | 291 840 € |
| 13 | PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX – TRAITEMENT DES FACADES | 264 600 € |
| 14 | CHAUFFAGE - VENTILATION – PLOMBERIE | 728 400 € |
| 15 | ÉLECTRICITÉ - COURANTS FAIBLES | 390 600 € |
| 16 | PHOTOVOLTAIQUE | 107 280 € |
| 17 | ASCENSEUR | 68 160 € |
| 18 | PAYSAGE - REVETEMENTS | 417 600 € |
| 19 | PAYSAGE - PLANTATION - MOBILIER | 405 600 € |
| | TOTAL | 7 018 680 € |

Les opérateurs économiques pouvaient soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Les lots n°2, 4, 7, 9, 10, 11, 13, 14, 15 et 19 ont pour objet, à titre principal, des travaux d'extension et de rénovation du groupe scolaire Bernardière à Saint-Herblain. A titre accessoire, ces lots comportent une prestation d'insertion professionnelle de publics en difficulté.

Pour rappel, cette opération relève du programme national de renouvellement urbain porté par l'ANRU, à ce titre, les heures d'insertion doivent bénéficier en priorité aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Les candidats n'étaient pas autorisés à présenter des variantes (au sens de l'article R.2151-8 du Code de la commande publique) et aucune variante n'était exigée (au sens de l'article R.2151-9 de ce même code).

Les candidats devaient obligatoirement répondre aux prestations supplémentaires éventuelles obligatoires suivantes : Lot 9 : PSE-O n° 9-1 Fourniture et pose de panneaux de protection murale et d'habillage en PVC rigide 100 % antibactérien / Lot 14 : PSE-O n°14-1 : Fourniture, pose et raccordement de compteurs d'énergie thermique.

La durée des marchés court à compter de l'ordre de service de démarrage jusqu'à la réception des travaux. Démarrage période de préparation : septembre 2025 (prévisionnel).

Le prix de chaque marché est global et forfaitaire et est révisable dans les conditions définies dans l'acte d'engagement valant cahier des clauses administratives particulières.

Le contenu et les conditions de remise des candidatures et des offres étaient détaillés dans le dossier de consultation des entreprises.

A l'issue de la date limite de dépôt des plis, 67 plis ont été déposés dans les délais pour l'ensemble des lots.

Relance des lots 2, 15 et 19

Suite à cette consultation, les lots 2, 15 et 19 ont finalement été déclarés sans suite pour motif d'intérêt général (redéfinition des besoins) et relancés en appel d'offres ouvert (avis n°25-16205 publié au BOAMP le 13/02/2025 ; avis n°98987-2025 publié au JOUE le 13/02/2025 ; avis publié sur le profil acheteur www.achatpublic.com et sur le site internet de la ville www.saint-herblain.fr le 13/02/2025). L'avis de publicité prévoyait une date limite de dépôt des plis le 18/03/2025 à 12h.

Les candidats devaient obligatoirement répondre aux prestations supplémentaires éventuelles obligatoires suivantes : Lot 15 : PSE-O n°15-1 : remplacement des luminaires type 1a et 1 b / Lot 19 : PSE-O n°19-1 : Fourniture et mise en place d'une cabane modèle « Villa bord de mer » de chez Eibe ou similaire.

A l'issue du délai de publicité, 11 plis ont été déposés dans les délais pour ces 3 lots.

Relance des lots 9, 12 et 16

Les offres issues de la « relance initiale » avaient une validité de six mois à compter de la date limite de réception des offres, soit jusqu'au 13/05/2025. La relance des lots 2, 15 et 19 a impliqué un décalage de calendrier de la consultation nécessitant de prolonger la durée de validité des offres pour permettre un passage au Conseil Municipal de juin de l'ensemble de l'opération de travaux et une notification courant de l'été 2025.

L'ensemble des candidats des lots concernés a été sollicité par courrier électronique en février 2025.

Les lots 9, 12 et 16 ont dû être déclarés sans suite pour un motif d'intérêt général lié au refus de certains candidats de prolonger le délai de validité de leur offre. Dans ces conditions, ces lots ont dû être relancés.

Une nouvelle consultation a été donc été publiée en procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et au 2° de l'article R2123-1 du Code de la commande publique relatifs aux « petits lots » (avis n°25-28889 publié au BOAMP le 13/03/2025 ; avis publié sur le profil acheteur www.achatpublic.com et sur le site internet de la ville www.saint-herblain.fr le 13/03/2025). L'avis de publicité prévoyait une date limite de dépôt des plis le 14/04/2025 à 12h.

A l'issue du délai de publicité, 17 plis ont été déposés dans les délais pour ces 3 lots.

Analyse des plis

A l'issue de l'ensemble des procédures, 71 plis ont été examinés.

Les candidatures ont été examinées au regard des capacités techniques, financières et professionnelles.

Toutes les candidatures sont agréées sauf la candidature de TEOPOLITUB (pli n°25). Conformément aux articles L2141-3 et R.2144-7 du code de la commande publique, sa candidature est déclarée irrecevable. En effet, par un jugement en date du 5 février 2025, cette société a été placée en redressement judiciaire avec une période d'observation de six mois pendant laquelle elle a été autorisée à poursuivre son activité (période éventuellement renouvelable une fois). Toutefois, cette période ne couvre pas la durée prévisionnelle d'exécution du contrat.

Toutes les offres sont recevables à l'exception de l'offre suivante :

Lot n°14 – Pli n°58 – Opérateur économique : ERECCA (siège social EL2D).

Conformément aux articles L. 2152-2 du code de la commande publique, son offre est déclarée irrégulière pour le lot 14. En effet, cette offre ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation.

L'analyse des offres a été réalisée conformément aux critères mentionnés dans les règlements de la consultation et pondérés comme suit.

- **Pour tous les lots (sauf les lots 7, 13, 14 et 15) :**

Valeur technique évaluée à partir de la note technique (60%)

Qualité des moyens humains et matériels, organisation du chantier (15%)

Qualité de la méthodologie de réalisation et planning (15%)

Qualité des matériaux (15%)

Gestion des déchets et valorisation, sécurité du chantier, démarche environnementale (15%)

Montant de l'offre (40%)

- Pour les lots 7, 13, 14 et 15 :

Valeur technique évaluée à partir de la note technique (60%)

- Qualité des moyens humains et matériels, organisation du chantier (15%)
- Qualité de la méthodologie de réalisation et planning (10%)
- Qualité des moyens humains et mode opératoire pour exécuter des travaux à proximité d'amiante (10%)
- Qualité des matériaux (15%)
- Gestion des déchets et valorisation, sécurité du chantier, démarche environnementale (10%)

Montant de l'offre (40%)

La commission d'appel d'offres réunie le 14/05/2025, après avoir pris connaissance de l'analyse et de la vérification des offres et en avoir partagé les conclusions, a décidé à l'unanimité d'attribuer les marchés aux opérateurs économiques suivants, mieux-disants sur l'ensemble des critères :

| | Objet | Titulaire pressenti | Montants € TTC |
|--------|---|---------------------------------|--|
| Lot 01 | VRD RESEAUX | PIGEON TP LOIRE ANJOU | 322 695,21 € |
| Lot 02 | DESAMIANTAGE - DECONSTRUCTION - GROS ŒUVRE | SATEM | 1 314 000,00 € |
| Lot 03 | CHARPENTE BOIS BARDAGE BOIS | BROCHU MICHEL - ATELIER ISAC | 376 641,96 € |
| Lot 04 | PAREMENT - BRIQUETTE | MORIN | 427 999,50 € |
| Lot 05 | COUVERTURE ZINC | SANI TOITURE | 76 604,59 € |
| Lot 06 | ETANCHEITE | SEO | 231 367,87 € |
| Lot 07 | MENUISERIES EXTERIEURES BOIS | MENUISERIE BOURNEUF | 1 086 757,39 € |
| Lot 08 | SERRURERIE | EGDC METALLERIE | 63 029,92 € |
| Lot 09 | MENUISERIES INTERIEURES BOIS | AMH | 556 800,00 € |
| Lot 10 | DOUBLAGES - CLOISONS | SOGEA ATLANTIQUE | 349 076,60 € |
| Lot 11 | PLAFONDS SUSPENDUS | PLAFISOL | 206 305,32 € |
| Lot 12 | REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE | SRS | 202 360,28 € |
| Lot 13 | PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX - TRAITEMENT DES FACADES | VOLUMES ET COULEURS | 204 156,98 € |
| Lot 14 | CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE | MISSENARD QUINT B | 807 001,15 € (offre de base + PSEO retenue) |
| Lot 15 | ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES | LUCATHERMY | 557 900,29 € |
| Lot 16 | PHOTOVOLTAIQUE | EIFFAGE ENERGIE | 60 870,96 € |
| Lot 17 | ASCENSEUR | ORONA | 57 600,00 € |

| | | | |
|--------|------------------------------------|---|--------------|
| Lot 18 | PAYSAGE - REVETEMENTS | PIGEON TP LOIRE ANJOU | 247 641,65 € |
| Lot 19 | PAYSAGE - PLANTATION - MOBILIER | VALLOIS (mandataire) et VALBOIS (cotraitant) | 599 434,51 € |

Soit un total de 7 748 244,18 € TTC

Arrivé au terme de la procédure de passation de ces marchés, et en conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

| | Objet | Titulaire pressenti | Montants € TTC |
|--------|---|---------------------------------|--|
| Lot 01 | VRD RESEAUX | PIGEON TP LOIRE ANJOU | 322 695,21 € |
| Lot 02 | DESAMIANTAGE - DECONSTRUCTION - GROS ŒUVRE | SATEM | 1 314 000,00 € |
| Lot 03 | CHARPENTE BOIS BARDAGE BOIS | BROCHU MICHEL - ATELIER ISAC | 376 641,96 € |
| Lot 04 | PAREMENT - BRIQUETTE | MORIN | 427 999,50 € |
| Lot 05 | COUVERTURE ZINC | SANI TOITURE | 76 604,59 € |
| Lot 06 | ETANCHEITE | SEO | 231 367,87 € |
| Lot 07 | MENUISERIES EXTERIEURES BOIS | MENUISERIE BOURNEUF | 1 086 757,39 € |
| Lot 08 | SERRURERIE | EGDC METALLERIE | 63 029,92 € |
| Lot 09 | MENUISERIES INTERIEURES BOIS | AMH | 556 800,00 € |
| Lot 10 | DOUBLAGES - CLOISONS | SOGEA ATLANTIQUE | 349 076,60 € |
| Lot 11 | PLAFONDS SUSPENDUS | PLAFISOL | 206 305,32 € |
| Lot 12 | REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE | SRS | 202 360,28 € |
| Lot 13 | PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX - TRAITEMENT DES FACADES | VOLUMES ET COULEURS | 204 156,98 € |
| Lot 14 | CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE | MISSENARD QUINT B | 807 001,15 € (offre de base + PSEO retenue) |
| Lot 15 | ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES | LUCATHERMY | 557 900,29 € |
| Lot 16 | PHOTOVOLTAIQUE | EIFFAGE ENERGIE | 60 870,96 € |
| Lot 17 | ASCENSEUR | ORONA | 57 600,00 € |

| | | | |
|--------|------------------------------------|---|--------------|
| Lot 18 | PAYSAGE - REVETEMENTS | PIGEON TP LOIRE ANJOU | 247 641,65 € |
| Lot 19 | PAYSAGE - PLANTATION - MOBILIER | VALLOIS (mandataire) et VALBOIS (cotraitant) | 599 434,51 € |

Soit un total de 7 748 244,18 € TTC

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à recourir pour ces compétences déléguées à l'article **L 2122-18** du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Maire « *sous sa surveillance et sa responsabilité de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal* », ainsi qu'à l'article **L 2122-17** du même code qui prévoit « *qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations* » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à recourir pour ces compétences déléguées à l'article **L.2122-19** du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au Maire de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services et à chaque directeur général adjoint, aux directeurs et aux responsables de services communaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 et seront inscrits aux budgets suivants.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 16/06/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jean-Benjamin ZANG

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 19 juin 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 19 juin 2025